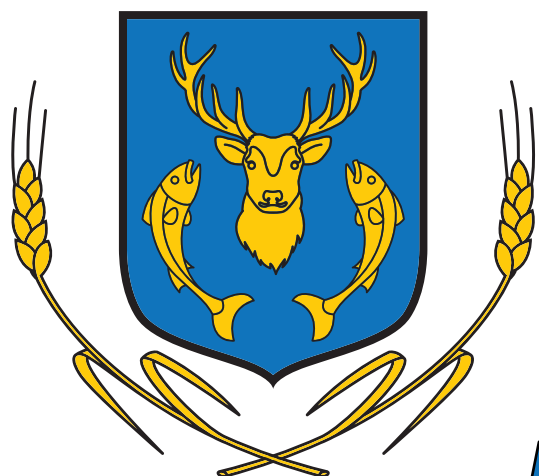




Commune de
Saint-Rémy
21 Côte-d'Or

LES ECHOS DU CAMPANILE



Sommaire

• Le Mot du Maire	Page 1
• Mariage : 21 juin 2025 • Travaux dans l'église • Mariage : 12 juillet 2025	Page 2
• Festivités du 13 juillet • Festivités du 14 juillet	Page 3
• Travaux rue de Blesseau • Soirée musicale	Page 4
• Travaux à la station d'épuration • Mariage : 26 juillet 2025 • Solidarité et partage • Aménagement du terrain de la Brenne	Page 5
• Rentrée des classes • 50 ans du club de pétanque !	Page 6
• Les brèves de la commune	Page 7
• Les Calvaires	Page 8
• Les Calvaires (suite)	Page 9
• Les Calvaires (suite)	Page 10
• Les Calvaires (suite)	Page 11
• Les Calvaires (suite)	Page 12
• Elections municipales 2026	Page 13
• Aide financière à la destruction des nids de frelons	Page 14
• Circulation dans le village	Page 15
• Au Cœur de la Vie Rémigeoise • Association de Chasse de la Forêt Communale	Page 16
• Amicale Pétanque Rémigeoise • Planning prévisionnel des manifestations • Jeux	Page 17

Le Mot du Maire



Chers habitants,

Une année politiquement difficile, j'espère toutefois que vous avez passé de bonnes vacances.

Chacun reprend son quotidien : les parents le travail, les enfants le chemin de l'école.

Les vacances nous ont permis de faire quelques travaux dans les bâtiments et salles de classes.

Notre budget est conforme à nos prévisions. Tout n'est pas terminé ! Nous avançons au fur et à mesure de la disponibilité des entreprises. Voir le tableau sur le dernier bulletin municipal.

Toutefois la dernière phase du terrain de la Brenne est terminée avec l'installation de l'éclairage public. Cet été a eu lieu le premier concert. Cet événement était très animé et a apporté beaucoup de satisfaction auprès de nos habitants.

Quant à la rue de Blesseau, les travaux de voirie sont presque terminés, il ne reste que l'enrobé. Il a été décidé de laisser la circulation en double sens. Cependant, elle devient une "zone 30 Km/h".

Dans la Grande Rue, pour palier aux problèmes récurrents sur le réseau d'eau pluviale, une réfection du réseau et des bordures va être réalisé sur la section concernée.

Des dépenses supplémentaires se sont inscrites à notre budget : investissements nécessaires au fonctionnement de notre commune !

L'achat d'un photocopieur pour l'école primaire dont la somme s'élève à 4 242,00 € TTC.

Changement du système informatique à la Mairie, toujours en Windows 10, l'évolution informatique nous oblige à passer sur une nouvelle version Windows 11. Le coût de l'opération est de 2 564,73 € TTC.

Nous sommes conscients que certaines rues sont très abîmées. Un passage de point à temps est prévu afin d'améliorer la circulation des automobilistes. Le montant de cette action se chiffre à 14 044,00 €

L'année 2025 n'est pas encore terminée mais 2026 approche à grand pas !

Déjà des prémices pour le prochain budget :

Réfection de la toiture et du plafond de la salle des fêtes rue de Quincy pour un montant de 150 000 € hors subventions.

La deuxième tranche de l'éclairage public en LED.

Mars 2026, Elections Municipales : renouvellement du conseil municipal, avec des règles de vote changées. Nous ne manquerons pas de vous informer en début d'année.

Nous restons à votre disposition pour diverses demandes et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions pour notre commune.

Dans l'attente je vous laisse avec WARREN Buffett "Homme d'affaire et écrivain"

"N'économisez pas ce qui reste après avoir dépensé, mais dépensez ce qui reste après avoir économisé"

Le Maire
Yves BILBOT

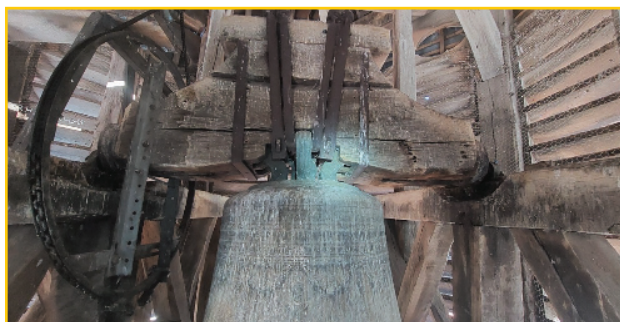
Mariage : 21 juin 2025

Samedi 21 juin, Alexis Villegas et Margaux Ewangue, domiciliés rue des Juifs, ont été unis par M. Le Maire.
Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Travaux dans l'église

Lors d'une visite d'inspection et d'entretien en début d'année, il a été constaté que le joug soutenant la grosse cloche était en très mauvais état et que cela avait par conséquence abîmé les axes de chaque côté.

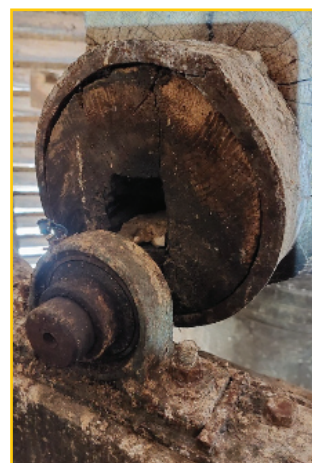


Le joug en mauvais état qui supporte les 600 kg de la cloche

Il a donc été décidé d'arrêter temporairement le fonctionnement des cloches pour éviter que celles-ci ne tombent et que les réparations soient faites. Les travaux consistant en l'installation de moyen de levage sécurisé, l'installation d'un plancher provisoire de travail, le levage de la cloche pour

pouvoir intervenir sur les axes, la dépose et la repose d'un joug neuf avec toutes les pièces métalliques pour le soutien de la cloche ont été réalisés fin août.

Après une vérification et des essais, les cloches ont été remises en route pour rythmer la vie du village. L'opération a été réalisée pour un montant de 5214,00 €.



Les axes du joug en mauvais état

Mariage : 12 juillet 2025



Samedi 12 juillet, Virginie Demarquet et Virginie Laurent, domiciliées à Asnières-en-Montagne, ont été unies par M. Le Maire.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Festivités du 13 juillet



Monsieur le Maire ouvre les festivités



Le verre de l'amitié



Le jambon à la broche sur brasero préparé par "Pizza Bud"

Pour débiter les festivités du 14 juillet, sous un soleil et une température agréable, c'est environ 90 convives qui se sont retrouvés pour prendre le verre de l'amitié servi par les conseillers à l'extérieur de la salle dans une ambiance conviviale.

Puis, une fois installés, monsieur le Maire a ouvert officiellement les festivités et les convives ont pu ensuite déguster le repas. Enfin, ce fut le moment du bal pendant lequel tout le monde s'est retrouvé sur la piste de danse jusqu'au bout de la nuit.



Le bal animé par "PJ Animation"



Les convives bien installés

Festivités du 14 juillet



Le concours de précision à la pétanque

C'est avec un beau soleil que petits et grands se sont retrouvés à la salle des fêtes : des jeux anciens, un concours de précision à la pétanque, une course et la traditionnelle loterie pour les femmes. Le jeu de pêche à la ligne pour les plus petits a rencontré un vif succès comme d'habitude. La journée s'est clôturée autour du verre de l'amitié et des amuse-bouches.



La course à pied pour les plus jeunes



Les jeux anciens attirent toujours du monde

Travaux rue de Blesseau



Pose de bordures et réfection du trottoir

La rue de Blesseau ayant été très dégradée par le temps et les travaux d'enfouissement du réseau 20 000 volt par Enedis ces dernières années, le conseil municipal a donc décidé de rénover cette voirie avec la pose de bordures, de caniveaux pour récupération des eaux pluviales, un reprofilage général de la chaussée, une remise en état de zones piétonnes et enfin la mise en place d'un enrobé pour la couche de roulement sur la voirie.

Ceci a été réalisé sur une longueur de 200 m allant du croisement avec la rue de Chaumour jusqu'au début de la rue Haute de la Damassue. Le montant des travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA est de 92 734,52 €. En amont de ces travaux, l'entreprise Suez a vérifié le réseau d'eau potable et réalisé les travaux qui étaient nécessaires.



Préparation de la plateforme



Pose de caniveaux

Soirée musicale



Toute l'équipe de Pizza Bud en pleine préparation des Burgers à l'époisses ou cheddar

Pour la 3^{ème} édition de "en plein air", la soirée organisée par l'association ACVR en collaboration avec Pizza Bud, a investi et inauguré le tout nouveau terrain de la Brenne.

Malgré la chaleur étouffante de la période, ce n'est pas moins de 500 personnes qui se sont retrouvées pour profiter de ce tout nouveau lieu de festivité de la commune. Tout en dégustant les burgers, pizzas, gaufres, préparés sur place, les convives ont pu profiter d'un concert de rock puis danser au son des années 80 jusque tard dans la nuit. Nous souhaitons que ce rendez-vous de l'été puisse perdurer à animer le village.



La buvette de l'ACVR



Le traditionnel stand de gaufres de l'ACVR



L'ensemble des convives pouvait soit être attablé soit profiter des mange-debout.



Le groupe de Rock "Noise Gate" a enflammé le début de soirée.



Le DJ "Sono21 - P'ti Ludo" a fait danser jusque tard dans la nuit



Et ça danse jusqu'au bout de la nuit !

Travaux à la station d'épuration

Suite à une visite de contrôle, un technicien a constaté plusieurs anomalies au niveau du pont de Brosse de la station d'épuration nécessitant une intervention rapide pour éviter toute panne qui aurait pu nuire à l'ordre public.

Les travaux ont consisté en une rénovation complète de celui-ci pour un montant de 15 800 €.



Mariage : 26 juillet 2025

Samedi 26 juillet, Rémy Levesque et Myriam Djabri, domiciliés rue de Blesseau, ont été unis par M. le Maire.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Solidarité et partage



Bien que 2024 fut une année pluvieuse, 2025 a connu un déficit pluviométrique depuis mai, accentué par 3 périodes de forte chaleur ce qui a fini par causer un déficit hydrométrique assez élevé pour certaines communes du secteur.

Suez, qui gère notre réseau d'eau potable, nous assure d'une grande quantité d'eau disponible dans notre nappe phréatique, sans en connaître réellement le volume. Cela nous a déjà permis de fournir de l'eau potable par le passé aux communes voisines.

Cette année, Quincy-Le-Vicomte, Quincerot, Buffon et Rougemont en manque d'eau, ont profité de nos réserves. Nous avons livré 280 m³ pour remplir le château d'eau de Quincy-Le-Vicomte / Quincerot et 112 m³ pour celui de

Rougemont / Buffon. Ces livraisons sont effectuées par des véhicules alimentaires nettoyés, par réquisition de la sous-préfecture.

Il est bon de rappeler que nous devons tous rester vigilants quant à l'utilisation de ce précieux liquide qui, à l'avenir, risque fort d'être un enjeu de chaque instant.

Le réchauffement climatique n'est pas une utopie.... c'est un fait dont nous subissons de plus en plus les conséquences.



Aménagement du terrain de la Brenne

Afin de terminer l'aménagement du terrain de la Brenne, il a été décidé de mettre en place avec le concours du SICECO, 4 mâts d'éclairage publics à led.

Cette phase de travaux, comprenant la réalisation des tranchées, la mise en place de gaines et de câbles, la pose des massifs et des mâts d'éclairage, a été réalisée pour la somme de 25 197,81 € à la charge de la commune.



Le terrain équipé des candélabres



Le bungalow sanitaire avec sa rampe d'accès et les coffrets électriques

Le terrain est dorénavant entièrement équipé et n'attend que son utilisation.

Une réservation en mairie est impérative.

Rentrée des classes



Les élèves de petites sections retrouvent leur classe

Les quelques 12 millions d'élèves français ont fait leur rentrée scolaire le lundi 1^{er} septembre 2025.

Pour nos écoles, ce sont 76 enfants qui ont fait leur retour sur les bancs dont 19 en maternelle, 16 en grande section/CP, 22 en CE1/CE2 et 19 en CM1/CM2. Accueillis par Monsieur le Maire, les enseignants Julie Manzoni (faisant fonction de directrice en attendant le retour de Sandy Dorotte, CM1-CM2), Rony Tiennot (nouvel enseignant, CE1-CE2), Nathalie Nageotte (GS – CP), Isabelle Perrot (TPS-PS-MS), tous les enfants étaient heureux de retrouver les copains et les copines avant de se mettre en rang pour rentrer dans leur classe et débiter cette nouvelle année scolaire.



Les élèves de primaires à l'écoute de l'appel de leur nom pour rejoindre leur nouvelle classe



Les élèves de primaire prêts pour la nouvelle année

50 ans du club de pétanque !

Le samedi 19 juillet 2025, le club de l'Amicale Pétanque Rémigeoise organisait un concours officiel pour l'occasion des 50 ans du club, doté des mises + 500 €.

80 équipes étaient espérées mais seulement 56 ont répondu présentes.

Merci encore une fois pour les équipes du CD 89 venues en nombre.



Finale jouée: Darold Sébastien et Gotti Fabrice (Tonnerre) gagnent contre Hudeley Alain et Pernot Jean-Michel (NH)



Résultats concours A :

Finale non jouée : MARTIN Frédéric et TSCHIRHARDT Eric (US Joigny) gagnent contre COLINOT Lysa et LEVY Pascal (NH).

Résultats concours B :

Finale jouée : DAROLD Sébastien et GOTTI Fabrice (Tonnerre) gagnent contre HUDELEY Alain et PERNOT Jean-Michel (NH).

Résultats concours C :

Finale jouée : MEURICE David et DESGROISILLES Jean-Luc (Ravières) gagnent contre TADDEI Christophe et PION Marc (Semur).

Les brèves de la commune

PERMANENCE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Lundi et jeudi de 14h à 18h
Mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h

COLLECTE DES BOUCHONS

Nous vous rappelons que la collecte des bouchons en mairie continue comme habituellement.



ENTRETIEN DU TROTTOIR

Nous vous rappelons que l'entretien du trottoir ou de la zone située le long de votre propriété sur une largeur de 1 m vous incombe.

BOITES AUX LETTRES

Pensez à bien vous identifier sur vos boîtes aux lettres. Numéro dans la rue, Nom(s) et Prénom sont indispensables pour bien être identifié.



PASS' Sport jeunes

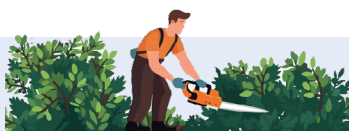
Pensez à venir début septembre récupérer le document en mairie.



BRÛLER DES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT PAR LA LOI

Il est interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs. En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

ENTRETIEN DES HAIES ET ARBUSTES



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Articles 671-672-673 du code civil.

ETAT CIVIL

Les jeunes qui ont 16 ans dans l'année, doivent venir en mairie pour se faire recenser. Ils doivent se présenter au secrétariat avec le livret de famille et la carte d'identité après la date anniversaire de leurs 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera délivrée et celle-ci est nécessaire pour l'inscription à certains examens, permis de conduire ou autre.



NOUVEAUX ARRIVANTS ET DEPARTS DE LA COMMUNE

Pour la bonne tenue de la facturation de la redevance d'assainissement et du fichier des ordures ménagères, les nouveaux arrivants et ceux qui quittent la commune doivent en informer le secrétariat de la mairie. Un simple appel pour signaler votre situation suffit parfois à vous éviter bien des soucis.

OCCUPATION DES VOIRIES

Nous vous rappelons que vous ne devez en **aucun cas** empêcher le passage de piétons, deux roues, véhicules sur la voie publique. Que ce soit dans une impasse, une ruelle ou autre chemin.

PAPIERS D'IDENTITE

Pour le renouvellement de votre passeport ou de votre carte d'identité, il faut vous adresser à la mairie de Montbard qui est équipée du dispositif technique. Faites attention aux délais pour le renouvellement de vos papiers.



NUISANCES SONORES

Semaine

9h - 12h
14h - 19h30

Samedi

9h - 12h
15h - 19h

Dimanche et jours fériés

10h - 12h



Les Calvaires

Le mot "calvaire" vient du latin "calvarium" (calva : crâne chauve) traduction de l'hébreu Golgotha, colline près de Jérusalem où fut plantée la Croix du Christ. A partir du XI^{ème} siècle, on élève les croix à l'entrée du village, à la croisée des chemins, sur les places, dans les cimetières.

Aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, les croix et les calvaires prendront une grande importance jusqu'à la Révolution.

Au XIX^{ème} siècle, ces croix étaient élevées à l'initiative de l'église, de la commune mais aussi des particuliers. Ce sont des monuments de recueillement, des souvenirs de villages disparus et souvent elles commémorent des miracles ou des événements tragiques ; elles ont pour signification le marquage du territoire pour conforter le christianisme. Ces croix comportent souvent des inscriptions faisant état de remerciements adressés à des défunts ou sont érigées en souvenir de membres d'une famille. Aussi de petites croix étaient plantées à l'entrée et dans les champs, "les croisettes".

Après avoir été bénies, elles servaient à adresser des prières aux déesses de la fécondité pour bénir les cultures, les protéger et obtenir ainsi de bonnes récoltes ; elles protégeaient les cultures.

Leurs vocations n'auront guère changé. Elles protégeaient les champs et désormais elles protègent d'autres cultures.

Notre commune compte 6 calvaires.

Sur 3 d'entre eux, il y a des inscriptions plus ou moins lisibles que nous sommes parvenu à décrypter avec des habitants du village, puis nous avons pu retrouver en mairie des actes de naissances / baptêmes, mariages, décès et également des arbres généalogiques réalisés par M. Broisseau il y a plusieurs années, sur chacune des personnes citées sur chaque calvaire.

Calvaire devant l'église



Vue depuis l'entrée du site avec le Christ



Vue depuis l'église avec la vierge Marie



Calvaires de la rue des Juifs



A l'entrée de la rue

Les ducs de Bourgogne et les gouverneurs, leurs successeurs, éliminaient autant que possible les Juifs des villes de province.

Les châtelains de Montbard en faisaient autant de leur côté. Ils furent appelés à habiter une rue de Blaisy.

La légende rapporte qu'ils durent ériger une croix à l'entrée de cette rue. La croix actuelle au début de la rue remplace celle des Juifs mais celle dont il ne reste que le socle au début de la rue des lavières est possiblement un reste d'une croix de l'époque.



Dans un mur au début de la rue des Lavières

Bien que celui-ci ne soit pas daté, il possède plusieurs éléments intéressants et fait référence au style de croix bourguignonne.

Avec à sa base une forme d'autel sur lequel il était déposé des offrandes ou les bébés abandonnés juste nés, et en haut de la croix, le Christ d'un côté et la vierge Marie de l'autre.

Les Calvaires (suite)

Calvaire du début de la rue Haute de la Damassue



CETTE CROIX
A ETE ERIGEE
A L'HONNEUR
DE LA PASSION DE NOTRE SEIGNEUR
JESUS CHRIST ET
DE LA DEVOTION
DE CLAUDE GIFFARD
ENTREPRENEUR (maçon)
DT (demeurant) A ST REMY ET
DE FE (Françoise) GARNIER
SON EPOUSE LE
18 JR (Janvier) 1780

Mariage

27/01/1756 X Claude
GIFFARD ca 24a
Françoise
GARNIER ca 27a

André lab
Jeanne LEBLANC
+Rémy
Reine GARNIER

t: son père, François BRAZIN cous, Jean
GIFFARD cous g, Claude POMERET p
t: Rémy GARNIER frs, Antoine COURTHOT
onc, Nicolas REMOND onc

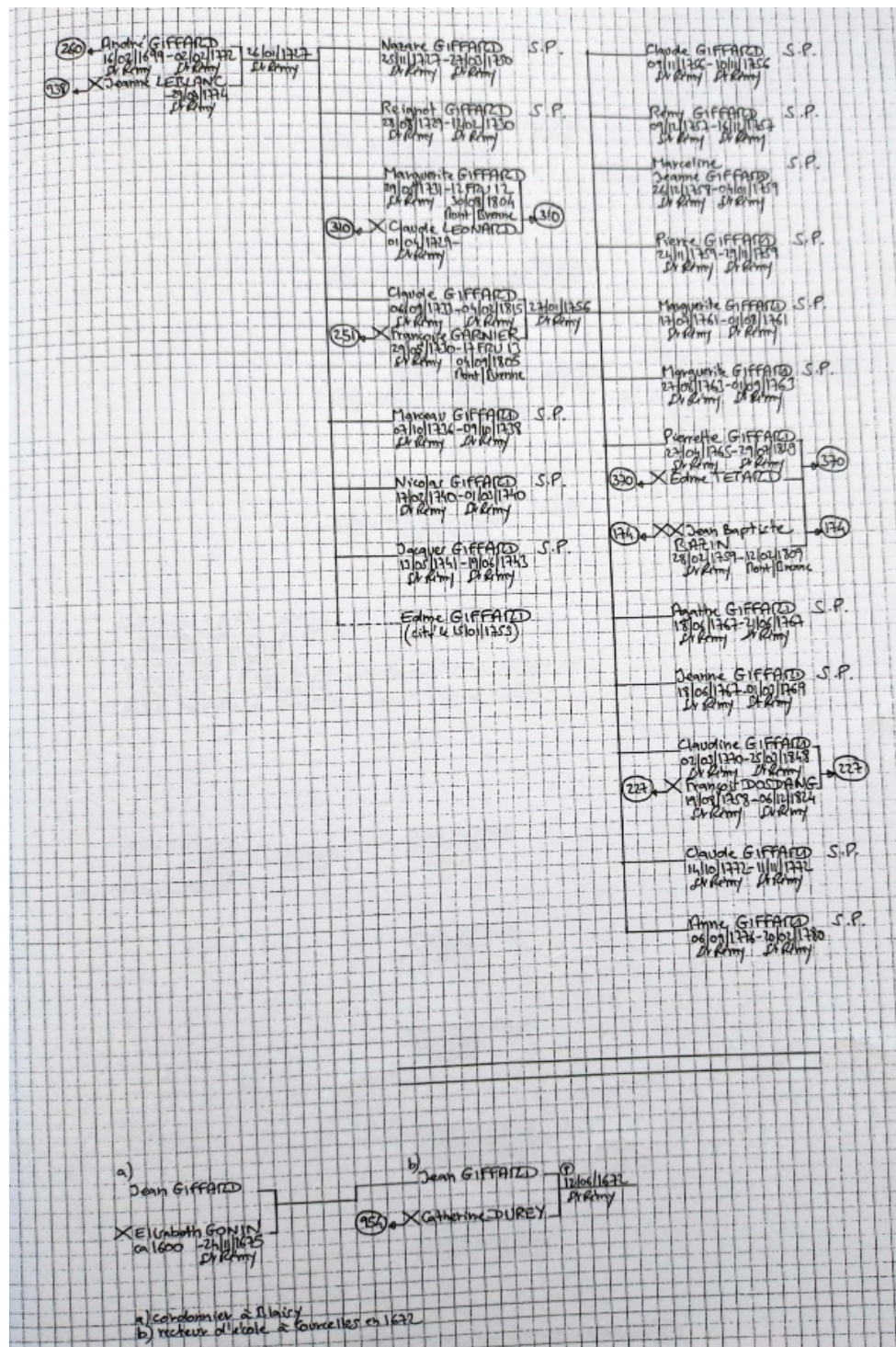
Décès

X 04/09/1805 + Françoise
17 FRU 13 GARNIER +Rémy f de ch à St R
75a, fme Claude GIFFARD

t: François DOSDANG 45a lab à M/B gend,
Roch LAMBERT 53a rec éc à M/B

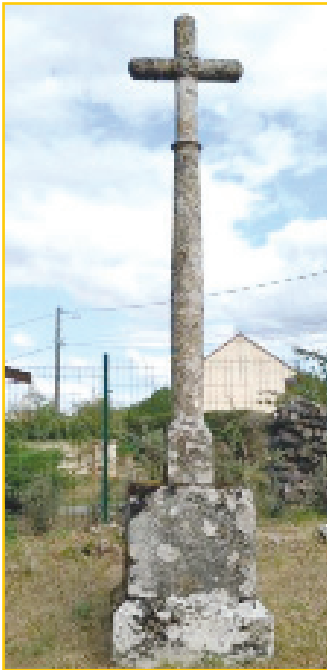
04/02/1815 + Claude
GIFFARD 82a, maq à St R, v Françoise GARNIER

t: Michel BERTHUOT 31a ancien militaire,
Edme DROUHINOT "Laquet" 57a man



Les Calvaires (suite)

Calvaire en haut de la rue des Roches



PARTIE BASSE :

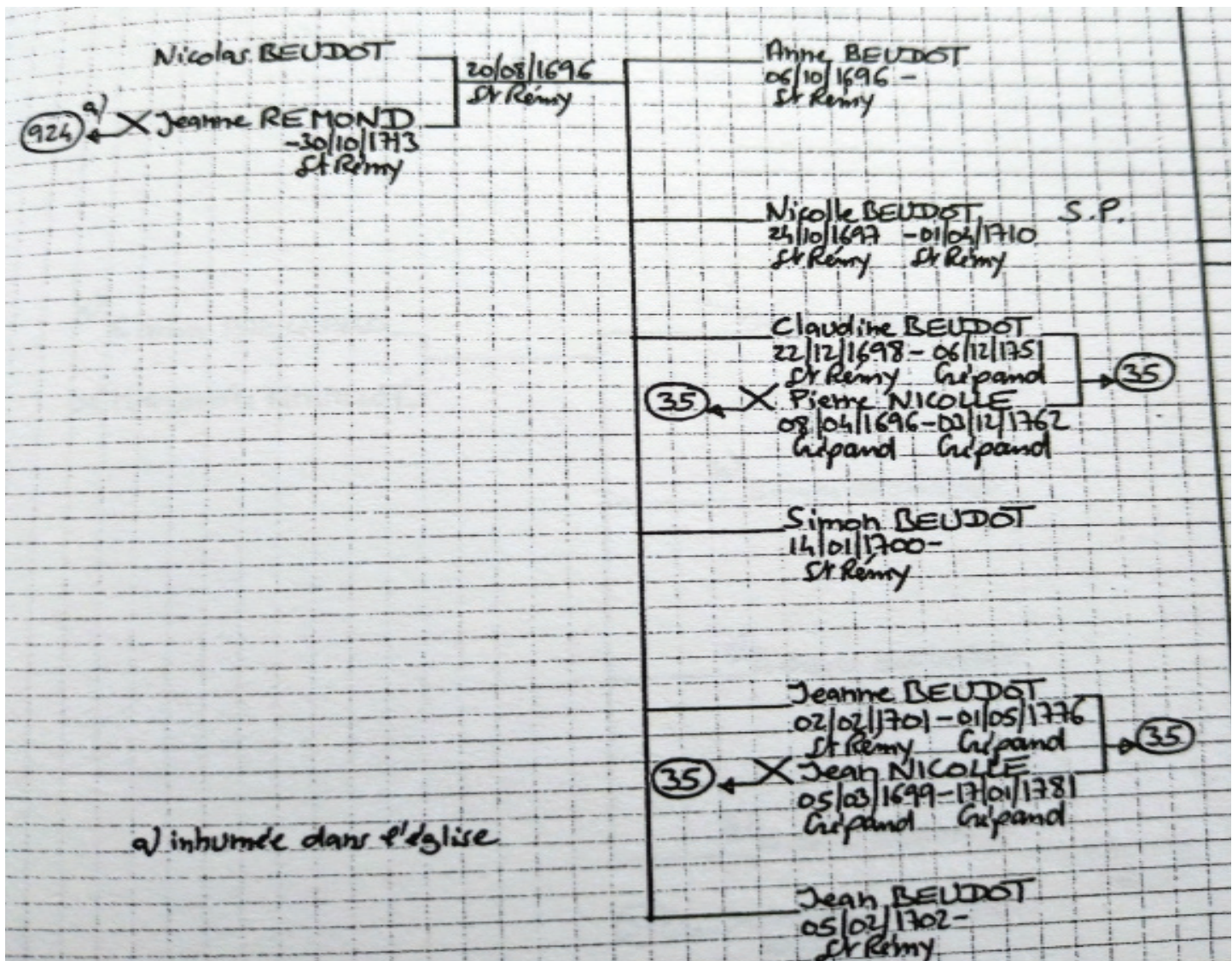
CETTE CROIX
FUT ERIGEE
EN DEVOTION DE
JEAN NICOLE ET
DE JEANNE BEUDOT
SON EPOUSE . DE
MAURICE PETIT ET
SON EPOUSE
MAI 1764

PARTIE HAUTE SUR DEUX FACES :

CETTE
CROIX A ETE
RETAILLEE
PAR MAUR
ICE PETIT
MD (marchand)

ET ANNE
NICOLLE
SA FEMME
LE 18 MAY
1781

JEAN NICOLLE ET JEANNE BEUDOT



Les Calvaires (suite)

ANNE NICOLLE ÉPOUSE DE MAURICE PETIT

Décès

15/04/1784 + Anne +16	NICOLE ca 62a, fme Sr Maurice PETIT march à St R	t: son mari, Louis REMOND march à St R gend, Jean PETIT de Villiers les Hauts et Nicolas GESTE march à Crép, ses 2 b fre
--------------------------	--	---

MAURICE PETIT

Naissance à Villiers-les-Hauts (89) – 11/07/1729

Baillie jurevic
 L'an mille sept cent vingt-neuf Le onzième jour
 du mois de Juillet est né et fut baptisé le mesme jour
 un fils de Maurice Petit manouvrier et de Catherine
 Lomier le Legitime Espos. L'et a eue pt parrain Maurice
 Bartholme pr manoir L'et p'ch L'et parrain fuit a
 deceler. Pour signet de ce Enq;
Maurice Bartholme *Catherine Lomier*

Décès – 28/08/1807

28/08/1807 + Maurice PETIT *11/07/1729 à Villiers-les-Hauts, X à M/B	t: Louis REMOND march à M/B gend, Roch LAMBERT 60a rec éc à M/B
---	--

Calvaire à l'entrée de Cruchy



Positionné dans l'accotement, un peu avant l'entrée de Cruchy, il ne reste malheureusement aujourd'hui que la partie basse du calvaire originel.

A LA DEVOTION
DE CLAUDE DOUBLOT
ET CLAUDINE DE
FAIR SON EPOUSE
PRIEZ DIEUX
POUR EUX

La partie supérieure (la croix) ayant été vendue il y a fort longtemps par des personnes indécates.

Décès

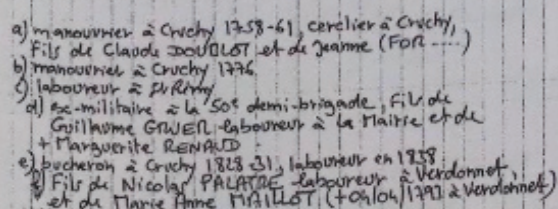
08/08/1793 + Claude DOUBLOT 64a lab et ° à La M	Claude lab à La M Jeanne (FOR...)	t: Edme DOUBLOT 40a lab à Cru f, Rémy DOUBLOT 28a man à Cru f
---	--------------------------------------	--

Métier : Laboureur

10/10/1786 + Claudine +11	DEFER ca 68a, fme Claude DOUBLOT man à Cru	t: son mari, edme et Rémy DOUBLOT f, Jacques DEFER buch à Asn nev
------------------------------	--	--

Métier : Manouvrier

228



Elections municipales 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Conformément au décret fixant la date des prochaines élections municipales et communautaires, les citoyens seront appelés aux urnes **les 15 et 22 mars 2026**. Des changements sont à noter dans les communes de moins de 1 000 habitants.

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70 % des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026.

Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6 % de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 habitants	De 100 à 499 habitants	De 500 à 999 habitants
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

<https://www.interieur.gouv.fr/>

Aide financière à la destruction des nids de frelons



SANTÉ DE
L'ENVIRONNEMENT

PROTOCOLE 2025

Aide financière à la destruction
des nids de frelons asiatiques à
pattes jaunes



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Conditions d'octroi qui
seront vérifiées par
FREDON Bourgogne
Franche-Comté :

A DESTINATION DES PARTICULIERS :

- J'ai fais détruire le nid **après le 18 août 2025 et avant la fin de l'enveloppe qui sera annoncée sur notre site internet**
- L'entreprise qui a détruit le nid est-elle bien adhérente à la Charte de bonnes pratiques ?
- Le détenteur du nid demandant une participation financière bénéficie-t'il déjà d'une autre aide ?
- Dans le cas où le détenteur bénéficie déjà d'une aide, le montant qui sera apporté via le financement par le Fonds Vert ou le Conseil Départemental du Jura viendra compléter cette première aide, à hauteur de 50€ maximum, jusqu'à 100€ dans le département du Jura, et sans dépasser le coût total de la destruction.

Pour déposer mon dossier, je dois :

☐ Habiter dans l'un de ces départements : **21, 25, 39, 70, 71, 90**

☐ Faire détruire le nid de frelons à pattes jaunes par une entreprise de désinsectisation **RÉFÉRENCÉE DANS LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES,**

☐ En tant que détenteur du nid, avoir **payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation,**

☐ **Déposer sur notre plateforme de dépôt en ligne,** accessible depuis la page d'accueil du site internet de FREDON BFC :

- **la facture ACQUITTÉE, comportant le nom de l'espèce détruite**
- une **attestation sur l'honneur (version FREDON BFC)**
- un **RIB**
- une **photo du nid**



Déposez votre dossier et retrouvez le modèle obligatoire d'attestation sur l'honneur sur <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/demande-dindemnisation-frelon>

 **GDS**
Section apicole Bourgogne Franche-Comté

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

Ju
ra
LE DÉPARTEMENT

Circulation dans le village

Suite à un recensement de la signalisation dans la commune, il s'avère que plusieurs panneaux ne sont plus d'actualités ou ne correspondent pas à la réalité de la réglementation.

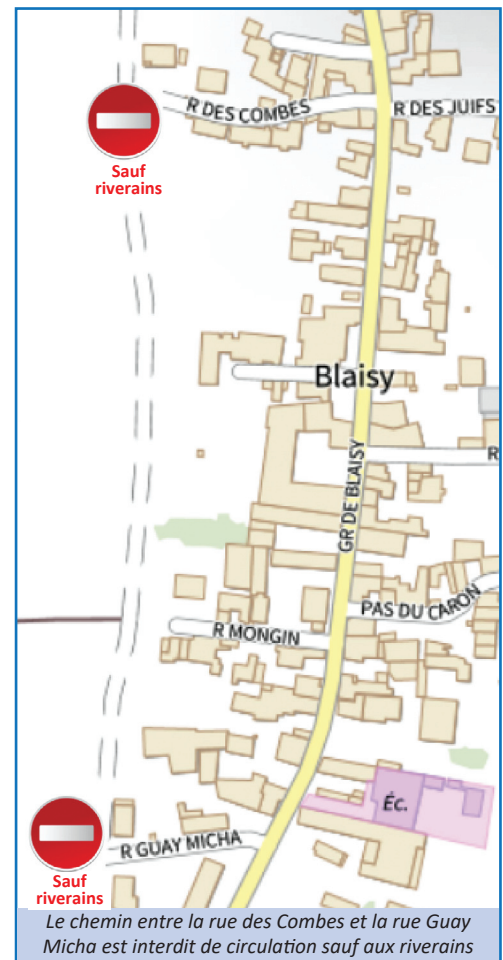
Il a donc été décidé d'enlever ceux qui ne servent à rien, de mettre des panneaux appropriés à certains endroits et de modifier certaines règles de circulation sur la commune.

Les panneaux des noms de certaines rues sont trop vieux et vont également être changés. Ces réaménagements sont en cours sur l'ensemble de la commune.

Nous vous rappelons également que la vitesse est limitée dans le village et que des aménagements pourront être réalisés à l'avenir si le comportement de certains n'évolue pas.

VOICI LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- La rue de l'Église passe en sens unique montant depuis l'église jusqu'à la rue Haute de la Damassue.
- La rue du Moulin sera en sens unique descendant, jusqu'aux premières maisons en bas de la rue qui ensuite reste à double sens.
- Le tronçon rénové de la rue de Blesseau passe en "zone 30" avec priorité au véhicule montant.
- Pour ceux arrivant de la rue Haute de la Damassue, bien que pouvant emprunter la rue de Blesseau, il leur sera conseillé de passer par la rue du presbytère.



Au Cœur de la Vie Rémigeoise



C'est avec une chaleur étouffante que les bénévoles ont travaillé sans relâche à l'organisation de la soirée concert du 14 août 2025.

Cette 3^e édition en partenariat avec Pizza Bud a rencontré à nouveau un vif succès.

Les Rémigeois, que nous remercions vivement, ont répondu présents. L'occasion nous a été donnée d'inaugurer la nouvelle place, aménagée par la mairie.

Des sanitaires maintenant disponibles ont apporté un confort indéniable aux visiteurs.



VOICI LE PROGRAMME DES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION POUR LA FIN DE L'ANNÉE :

Les marchés du mercredi : les 5, 12, 19, 26 novembre

- Vente de vin chaud, jus de pomme, sablés, miel, pain, objets A.C.V.R.
- **Nouveauté cette année :** stand de l'Or des Abeilles et des Moulins de Ravières

22 novembre 2025 : Soirée Beaujolais Nouveau KARAOKE, salle rue de Blaisy (inscription jusqu'au 17 novembre au **06 78 03 90 58** ou **06 09 01 97 90**).

29 et 30 novembre 2025 : Porte à porte à Saint-Rémy.

05 décembre 2025 : Repas dansant années 80, salle route de Quincy (inscription au **06 45 62 11 25** avant le 01 décembre 2025).

06 décembre 2025 : Retrait sapins, brioches, pains d'épices, sablés (sur commande).

Vente de vin chaud, salle route de Quincy.

07 décembre 2025 : Loto, salle route de Quincy (sans réservation).

Association de Chasse de la Forêt Communale



Bonne reprise avec l'entretien des lignes et travaux de la cabane du bois de Saint Rémy suivi d'un repas sur brasero fourni par Pizza Bud. Tout cela dans la bonne ambiance.

En projet, l'agrandissement du local nous permettant de nous réunir le dimanche.

L'association organisera un événement au printemps 2026 (en cours de préparation).



Amicale Pétanque Rémigeoise



La saison estivale se termine pour l'Amicale Pétanque Rémigeoise par la coupe de Côte d'Or qui a eu lieu à Saint-Apollinaire le dimanche 21 septembre sous de fortes pluies toute la matinée, au sein du club de l'ASPTT. Le club a perdu contre Auxonne en 1/2 finale.

Le congrès départemental se tiendra le samedi 29 novembre à Pagny et l'assemblée du club aura lieu le dimanche 30 novembre. Le club souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Demi-finale coupe de Côte d'Or 2025

Planning prévisionnel des manifestations



MAIRIE :

11 novembre 2025 : 107^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 à 11h00

24 novembre 2025 : Repas des aînés

17 janvier 2026 : Brûlage des sapins et Vœux de la municipalité

CLUB DE L'AMITIÉ :

31 décembre 2025 : Réveillon de la Saint-Sylvestre

AU CŒUR DE LA VIE RÉMIGEOISE :

Les marchés du mercredi : 05, 12, 19 et 26 novembre
Vente de vin chaud, jus de pomme, sablés, miel, pain, objets A.C.V.R.

22 novembre 2025 : Soirée Beaujolais Nouveau

29 et 30 novembre : Vente de sapins et porte à porte - Soirée au profit du Téléthon

05 décembre 2025 : Repas dansant années 80 - Soirée au profit du Téléthon

07 décembre 2025 : Loto - Soirée au profit du Téléthon

Jeux

SUDOKU

Facile

6	4				2	9	5	
8		2	6	9				
		9			1	8	6	
9					6	2		3
		5				6		
1		7	3					9
	2	8	9			1		
				1	7	3		8
	7	1	2				9	5

Moyen

							6	
	2			6		1	4	9
6			1		3			7
		9		7				1
7	6		4		5		8	2
2				8		4		
9			7		2			4
1	5	2		3			9	
	7							

VOS IDEES NOUS INTERESSENT

A cet endroit, vous pouvez indiquer vos idées, vos remarques ou vos suggestions concernant le bulletin ou le village, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Ce coupon est à remettre dans la boîte à lettre de la mairie ou au secrétariat.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



SOLUTIONS SUDOKU

Facile	6	4	3	8	7	2	9	5	1
	8	1	2	6	9	5	7	3	4
	7	5	9	4	3	1	8	6	2
	9	8	4	7	5	6	2	1	3
	2	3	5	1	8	9	6	4	7
	1	6	7	3	2	4	5	8	9
	5	2	8	9	4	3	1	7	6
	4	9	6	5	1	7	3	2	8
	3	7	1	2	6	8	4	9	5

Moyen	5	8	1	9	4	7	2	6	3
	3	2	7	5	6	8	1	4	9
	6	9	4	1	2	3	8	5	7
	8	4	9	2	7	6	5	3	1
	7	6	3	4	1	5	9	8	2
	2	1	5	3	8	9	4	7	6
	9	3	8	7	5	2	6	1	4
	1	5	2	6	3	4	7	9	8
	4	7	6	8	9	1	3	2	5

MAIRIE DE SAINT RÉMY :

Tél./fax : 03 80 92 15 63 - E mail : mairie.saint-remy@wanadoo.fr



Commune de Saint-Rémy - Côte-d'Or | Site Internet : www.saint-remy-21.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 14 h à 18 h
Mardi : de 8 h à 12 h
Mercredi : de 8 h à 12 h

Jeudi : de 14 h à 18 h
Vendredi : de 8 h à 12 h